

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) NANTES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2008

Monsieur GARREAU, Maire de Bouaye, expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit remettre au Maire de chaque commune membre un rapport annuel d'activité en vue d'être communiqué en Conseil Municipal.

Conformément à cette disposition, le rapport 2008 de Nantes Métropole, qui a été transmis aux conseillers municipaux, est présenté en séance par Monsieur Jean-François RETIERE, Maire de Mauves sur Loire et Vice Président de Nantes Métropole.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Suite à la démission de Monsieur Antoine AUVINET du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la commune au Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à l'élection de ce délégué titulaire.

Le vote donne les résultats suivants :

- Louis-Marie COTTINEAU : 23 voix
- Grégory DELEMAZURE : 6 voix

M. Louis-Marie COTTINEAU est élu délégué titulaire.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'OFFICE DU SPORT DE BOUAYE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Suite à la démission de Monsieur Antoine AUVINET du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune à l'Office du Sport de Bouaye.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à l'élection de ce représentant.

Le vote donne les résultats suivants :

- Louis-Marie COTTINEAU : 29 voix

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) ASSOCIATION OFFICE DU SPORT DE BOUAYE - ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE DE FORMATION - SUBVENTION
--

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Office du Sport de Bouaye afin de permettre l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique de formation.

Cet équipement, également subventionné pour partie par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) permettra d'assurer la formation des sportifs et des responsables des associations sportives. Cet équipement s'intègre dans le plan de déploiement de défibrillateurs initié par la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification, Personnel du 5 novembre 2009

- d'approuver le versement d'une subvention de 700 € à l'Office du Sport de Bouaye pour l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique de formation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 700 € à l'Office du Sport de Bouaye pour l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique de formation.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Le recensement de la population de la commune de Bouaye doit être réalisé en début d'année 2010.

Pour effectuer cette opération, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement temporaire de 10 agents recenseurs du 7 janvier au 26 février 2010.

Les agents seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur communal :

- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE.

Les agents bénéficieront en outre d'une formation préalable assurée par l'INSEE.

Les agents recevront une rémunération forfaitaire pour l'ensemble de la période calculée comme suit :

- un mois de salaire sur la base de l'indice brut 297, majoré 292 (adjoint administratif 2^{ème} classe).

Il est précisé que cette rémunération couvre l'ensemble des frais liés aux opérations de recensement (formation, frais de déplacement, ...).

Il est proposé au conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 5 novembre 2009

- De créer dix emplois occasionnels du 7 janvier au 26 février 2010, rémunérés sur la base forfaitaire d'un mois de salaire à l'indice brut 297 majoré 292, cette rémunération intégrant l'ensemble des frais liés aux opérations de recensement (formation, frais de déplacement, ...).
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé dix emplois occasionnels du 7 janvier au 26 février 2010, rémunérés sur la base forfaitaire d'un mois de salaire à l'indice brut 297 majoré 292, cette rémunération intégrant l'ensemble des frais liés aux opérations de recensement (formation, frais de déplacement, ...).
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

6) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – PLAN DE FINANCEMENT – INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Comme suite à la commission d'appel d'offres du 26 octobre dernier, et sous réserve des montants définitifs des lots n°5 (dont option relative au photovoltaïque) et 11, le coût estimé de l'opération s'élève à 11 193 935 € TTC.

Au regard de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'ensemble sportif de Bellestre –sans tenir compte d'une éventuelle subvention du FEDER pour l'installation photovoltaïque- est le suivant (au 6 novembre 2009) :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE

	DCE - APD Valeur 2009	DCE TRANCHE FERME	Tranche ferme + tranche conditionnelle 1	Tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2
TRAVAUX	9 000 000	6 319 706	6 959 164	7 113 901
EQUIPEMENTS		309 679	309 679	309 679
HONORAIRES		1 374 919	1 384 219	1 384 219
FONCIER (acquisition)		171 548	171 548	171 548
FRAIS ANNEXES + IMPREVUS		363 499	376 890	380 131
Sous Total		8 539 351	9 201 500	9 359 478
TVA 19,60 %		1 673 712	1 803 494	1 834 457
TOTAL DEPENSES	13 000 000	10 213 063	11 004 994	11 193 935
SUBVENTION CG 44 (politique scolaire)	1 260 000			
SUBVENTION CG 44 (contrat territoire Nantes Métropole)	100 000			
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL (contrat de territoire Nantes Métropole)	100 000			
SIVOM	1 196 000			
C N D S	800 000			
TOTAL RECETTES (subventions)	3 456 000	3 456 000	3 456 000	3 456 000
SOLDE (emprunt)	9 544 000	6 757 063	7 548 994	7 737 935
<i>Retour TVA estimé</i>		<i>1 249 000</i>	<i>1 371 400</i>	<i>1 400 700</i>

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE - ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a retenu le projet présenté par la SARL MA / Murail Architectures, mandataire du groupement MOY / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA, et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, modifiée le 9 avril 2009, le Conseil municipal a validé le dossier APD (Avant Projet Définitif) dressé par le maître d'œuvre et arrêté le coût prévisionnel de réalisation des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant projet définitif à la somme de

7 983 852,50 € H.T.. Lors de cette même séance du 9 avril 2009, le Conseil municipal a également approuvé le dossier Etudes de Projets (PRO) établi par la SARL MA / Murail Architecture.

Par délibération du 10 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) composé de 20 lots. L'opération se décomposait comme suit :

- Tranche ferme :
 - Construction de la grande salle 1, salle 2, salle de gymnastique, salle de tennis de table et salle d'arts martiaux, compris les vestiaires et sanitaires associés ;
 - Construction du hall d'entrée, des circulations communes et des locaux du personnel ;
 - Construction d'un auvent ;
 - Option : réalisation des aménagements pour l'aire de tir à l'arc.
- Tranche conditionnelle 1 :
 - Construction des vestiaires extérieurs situés dans la zone sud-est du site.
- Tranche conditionnelle 2 :
 - Réalisation des aménagements extérieurs (VRD et Espaces verts) compris dans la zone sud-est du site.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 octobre 2009 pour procéder à l'attribution des marchés.

Après présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission a déclaré infructueux les lots n°5 (étanchéité) et n°11 (carrilage-faïence-béton ciré). Ils seront relancés, le premier, en procédure négociée avec les entreprises ayant déposé une offre, le second en procédure d'appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres a par ailleurs décidé d'attribuer les marchés suivants, en retenant les options précisées ci-dessous :

LOT 01 TERRASSEMENT - VRD

Marché attribué à l'entreprise	: GUINTOLI	
Montant du marché de base	:	674 013,56 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1	:	40 785,58 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 2	:	109 900,86 € HT
Montant de l'option 1 (bicouche sur terrain tir à l'arc)	:	3 750,60 € HT

Soit un montant total du marché de : 828 450,60 € HT

LOT 02 ESPACES VERTS

Marché attribué à l'entreprise	: VERDE TERRA	
Montant du marché de base	:	79 102,46 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 2	:	28 687,18 € HT
Montant de l'option 1 (mobiliers et équipements divers)	:	12 207,00 € HT

Soit un montant total du marché de : 119 996,64 € HT

LOT 03 GROS OEUVRE

Marché attribué à l'entreprise : DROUIN CATONI
Montant du marché de base : 1 098 523,95 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 100 820,10 € HT (*après mise au point*)

Soit un montant total du marché de : 1 199 344,05 € HT

LOT 04 CHARPENTE METALLIQUE

Marché attribué à l'entreprise : BRIAND CONSTRUCTION
Montant du marché de base : 356 135,10 € HT *erreur corrigée par rapport au rapport d'analyse et au PV (355 135,10 € HT)*
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 10 010,00 € HT
Montant de l'option 1 (*remplacement de la protection galvanisée par une peinture anti-rouille*) : - 39 307,20 € HT

Soit un montant total du marché de : 326 837,90 € HT

LOT 06 BARDAGE METALLIQUE

Marché attribué à l'entreprise : BATITECH
Montant du marché de base : 303 552,02 € HT (*après mise au point*)

Soit un montant total du marché de : 303 552,02 € HT

LOT 07 METALLERIE SERRURERIE

Marché attribué à l'entreprise : JUIGNET
Montant du marché de base : 116 516,50 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 15 581,00 € HT

Soit un montant total du marché de : 132 097,50 € HT

LOT 08 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Marché attribué à l'entreprise : LEBLANC
Montant du marché de base : 173 136,05 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 4 344,12 € HT

Soit un montant total du marché de : 177 480,17 € HT

LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Marché attribué à l'entreprise : AMIOT
Montant du marché de base : 165 445,86 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 20 028,51 € HT

Soit un montant total du marché de : 185 474,37 € HT

LOT 10 CLOISONNEMENT

Marché attribué à l'entreprise : ACTIF
Montant du marché de base : 36 852,25 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 6 949,10 € HT

Soit un montant total du marché de : 43 801,35 € HT

LOT 12 PLAFONDS SUSPENDUS

Marché attribué à l'entreprise : PLAFISOL
Montant du marché de base : 11 155 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 3 395 € HT

Soit un montant total du marché de : 14 550,00 € HT

LOT 13 PEINTURE

Marché attribué à l'entreprise : MAES
Montant du marché de base : 79 883 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 11 590 € HT
Montant de l'option 1 (*peinture minérale de ravalement en sous face de l'auvent*): 3 840 € HT

Soit un montant total du marché de : 95 313,00 € HT

LOT 14 SOLS SPORTIFS

Marché attribuée à l'entreprise : ART DAN
Montant du marché de base : 216 328 € HT

Soit un montant total du marché de : 216 328 € HT

LOT 15 EQUIPEMENTS SPORTIFS

Marché attribué à l'entreprise : MARTY SPORT
Montant du marché de base : 225 298,48 € HT
Montant de l'option 1 (*rideau motorisé au droit de la salle d'arts martiaux*) : 16 249,60 € HT

Soit un montant total du marché de : 241 548,08 € HT

LOT 16 STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

Marché attribué à l'entreprise : PYRAMIDE
Montant du marché de base : 68 130,81 € HT

Soit un montant total du marché de : 68 130,81 € HT

LOT 17 CHAUFFAGE

Marché attribué à l'entreprise : HERVE THERMIQUE
Montant du marché de base : 295 124,84 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 43 650,91 € HT

Soit un montant total du marché de : 338 775,75 € HT

LOT 18 VENTILATION

Marché attribué à l'entreprise : FORCLIM
Montant du marché de base : 138 501,58 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 6 704,36 € HT

Soit un montant total du marché de : 145 205,94 € HT

LOT 19 PLOMBERIE SANITAIRES

Marché attribué à l'entreprise : HERVE THERMIQUE
Montant du marché de base : 157 042,12 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 46 306,19 € HT

Soit un montant total du marché de : 203 348,31 € HT

LOT 20 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES

Marché attribué à l'entreprise : CECO ELEC
Montant du marché de base : 319 690 € HT
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 22 560 € HT

Soit un montant total du marché de : 342 250,00 € HT

Le montant global des 18 lots attribués s'élève ainsi à 4 982 484,49 € HT (5 959 051,45 € TTC) après mise au point des lots n°3 et n°6.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 26 octobre 2009

- De décider la réalisation de la tranche ferme, ainsi que des tranches conditionnelles 1 et 2 et d'accepter les options retenues par la CAO ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à relancer le lot n°5 « Etanchéité » en procédure négociée avec les entreprises ayant déposé une offre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à relancer le lot n°11 « Carrelage – Faïence – Béton ciré » en procédure d'appel d'offres ouverte en modifiant le CCTP de façon à dissocier en deux lots distincts la prestation « carrelage-faïence » et la prestation « béton ciré » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots n°1 à 4, 6 à 10, 12 à 20 selon l'attribution décidée par la Commission d'Appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide la réalisation de la tranche ferme, ainsi que des tranches conditionnelles 1 et 2 et d'accepter les options retenues par la CAO ;
- Autorise Monsieur le Maire à relancer le lot n°5 « Etanchéité » en procédure négociée avec les entreprises ayant déposé une offre ;
- Autorise Monsieur le Maire à relancer le lot n°11 « Carrelage – Faïence – Béton ciré » en procédure d'appel d'offres ouverte en modifiant le CCTP de façon à dissocier en deux lots distincts la prestation « carrelage-faïence » et la prestation « béton ciré » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots n°1 à 4, 6 à 10, 12 à 20 selon l'attribution décidée par la Commission d'Appel d'offres.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

8) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°3
--

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a retenu le projet présenté par la SARL MA/Murail Architectures, mandataire du groupement MOY / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA, et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe pour un montant de 930 365,00 € H.T..

Par délibération du 9 avril 2009, le Conseil municipal a approuvé les termes de l'avenant n°1 avec le maître d'œuvre afin d'intégrer le coût des différentes missions complémentaires qui lui ont été confiées pour un montant de 151 656,23 € H.T. (16.30% du marché initial).

Par délibération du 2 juillet 2009, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 qui intégrait les honoraires d'étude supplémentaires liés au travail réalisé lors du premier semestre 2009 pour réduire l'ampleur du projet et prévoir un découpage du DCE en tranches fermes et conditionnelles. Cet avenant s'élevait à 34 300 € H.T. (3,68% du marché initial).

Il est aujourd'hui proposé d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte, d'une part, l'intégration de l'option production d'électricité photovoltaïque dans le Dossier de Consultation des Entreprises et, d'autre part, de prévoir une mission complémentaire pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'option photovoltaïque durant la phase travaux. L'avenant n°3 correspondant à une augmentation du marché initial de 19 096 € H.T. (2,05 % du marché initial).

Le montant total des avenants s'élève ainsi à la somme de 205 052,23 € H.T., soit une augmentation du marché initial de 22,03%.

Il est proposé au conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2009

- D'accepter la proposition d'avenant n°3 avec la SARL MA/Murail Architectures mandataire du groupement MOY / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA pour un montant global de 19 096 € H.T. et en conséquence de porter le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial de 930 365,00 € H.T. à la somme de 1 135 417,23 € H.T. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'avenant n°3 avec la SARL MA/Murail Architectures mandataire du groupement MOY / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA pour un montant global de 19 096 € H.T. et en conséquence de porter le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial de 930 365,00 € H.T. à la somme de 1 135 417,23 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

9) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Plusieurs opérations ont été lancées en 2009. L'attribution de différents marchés a permis d'ajuster les coûts prévisionnels de ces opérations et le démarrage des chantiers a aussi parfois révélé la nécessité de travaux supplémentaires.

Par conséquent, il convient de prévoir au Budget 2009 des dépenses supplémentaires, notamment pour :

- l'hôtel de ville (52 000 euros),
- la salle Eugène Lévêque (37 500 euros),
- les travaux conservatoires de la Mévellière (27 600 euros),
- l'aménagement de la rampe de la maison de la santé (8 800 euros),

- l'aménagement du parking de substitution pour le marché du jeudi (14 000 euros).

A contrario, d'autres dépenses prévues ne seront pas effectives d'ici la fin de l'année.

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires en investissement en fonction de ces 2 constats.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Finances / Personnel du 5 novembre 2009,

- d'approuver la modification proposée :

INVESTISSEMENT

IMPUTATION		RECETTES	DEPENSES
2031	Frais d'études		- 13 100 €
205	Logiciel		- 9 970,2 €
2182	Matériel de transport		+ 3 283,02 €
2183	Matériel de bureau, informatique		- 2 375,39 €
2184	Mobilier		- 5 769,26 €
2188	Autres		- 17 880,64 €
2188 - 02	Autres		- 5 541,65
2188 - 06	Autres		- 2 226,95
2313 – 01 op 601	Constructions		- 4 325,31 €
2313	Constructions		+ 120 728,15 €
2315 – 02	Installation de matériel et outillage technique		+ 5 541,65
2315 – 06	Installation de matériel et outillage technique		+ 2 226,95
2315	Installation de matériel et outillage technique		+ 1 200 €
2318	Autres immo corporelles		- 2 850,75 €
1328	Autres subv d'investissement	+ 5 986 €	
1641	Emprunts et dettes assimilées	+ 68 655,12 €	
TOTAL		+ 74 641,12 €	+ 74 641,12 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DU CHEMIN DE FER - CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

L'Association Française des Amis des Chemins de Fer – section Bretagne, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de faire connaître le chemin de fer et à le défendre face à l'opinion et aux pouvoirs publics en insistant sur le fait qu'il constitue la base d'un système de transport pertinent dans un pays comme la France.

Pour exercer son activité et stocker ses archives, cette association a sollicité un local auprès de la Ville de Bouaye, les locaux dont elle disposait en gare de Nantes lui ayant été retirés.

Depuis la mi-octobre, les locaux occupés par l'association Dans mon Armoire et situés 9 rue de Nantes ont été libérés. La Ville de Bouaye a donc proposé à l'association, qui l'a accepté, d'utiliser ces locaux.

Par cette action, la Ville de Bouaye entend soutenir ceux qui œuvrent à la défense de l'usage des chemins de fer.

Il convient de définir, par voie conventionnelle, les modalités de mise à disposition de ce local.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Démocratie Locale et Patrimoine du 4 novembre 2009

- d'approuver les termes de la convention à conclure, avec l'Association Française des Amis du Chemin de Fer-section Bretagne, relative à la mise à disposition d'un local situé 9 rue de Nantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure, avec l'Association Française des Amis du Chemin de Fer-section Bretagne, relative à la mise à disposition d'un local situé 9 rue de Nantes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

11) RESTAURATION D'UN DRAPEAU – PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Par délibération du 12 mars 2009, la Ville de Bouaye a décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Pour mémoire, la Fondation du Patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.

La Ville de Bouaye possède un drapeau des anciens combattants des « Poilus d'Orient – Section du Pays de Retz ». Ce drapeau, qui date des années 20, nécessite d'importants travaux de restauration, estimés à 7 534 € TTC.

Afin d'aider au financement de cette restauration, il est proposé de solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine et de lancer une souscription par son intermédiaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Démocratie Locale et Patrimoine du 4 novembre 2009

- de décider la restauration du drapeau des anciens combattants des « Poilus d'Orient – Section du Pays de Retz » ;
- d'autoriser le lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine ;
- de solliciter l'aide financière de la Fondation du Patrimoine afin de permettre cette opération de restauration.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide la restauration du drapeau des anciens combattants des « Poilus d'Orient – Section du Pays de Retz » ;
- Autorise le lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine ;
- Sollicite l'aide financière de la Fondation du Patrimoine afin de permettre cette opération de restauration.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

12) DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Par délibération du 10 juillet 2008, le conseil municipal a attribué le nom « Francis GUILBAUDEAU » au parking situé dans la rue de l'ancienne église, entre le numéro 29 et le numéro 33.

Suite à la demande de la famille et après vérification de l'état civil de cet ancien Maire de Bouaye, il s'avère qu'il se prénomait François. Francis était son prénom d'usage.

Il convient donc de délibérer afin de corriger cette erreur.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale du 4 novembre 2009

- d'attribuer le nom de « François GUILBAUDEAU » au parking situé dans la rue de l'ancienne église, entre le numéro 29 et le numéro 33.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Attribue le nom de « François GUILBAUDEAU » au parking situé dans la rue de l'ancienne église, entre le numéro 29 et le numéro 33.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°7/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU) Elsa LE MOING (pouvoir à Nicole CHOTARD), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN) et Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Grégory DELEMAZURE).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

13) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- ***Marché – Contrat – Convention*** :

- Cocontractant : Association Graine de Citoyen
- Objet du marché : installation et animation d'une exposition
- Montant : 4 780 €

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

- Néant.

Pour copie conforme
Bouaye, le 17 novembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU